Lu dans la Presse

priorité à la sécurité en mer

Le traditionnel week-end portes ouvertes de l'Usam Voile, programmé samedi et dimanche, va revêtir un éclat particulier. Attristés et choqués par les décès récents de plusieurs plaisanciers sur les côtes bretonnes, les responsables du club ont décidé de sensibiliser le public à la sécurité, et notamment au port de brassières à gonflage automatique.

« On oblige bien les automobilistes à mettre la ceinture de sécurité. Le port de la brassière devrait être également obligatoire pour tous les plaisanciers et les pêcheurs », argumente le président Jean-Noël Saleun.

Comme son collègue-directeur Jean-Daniel Derrien et le responsable de la section croiseurs, Marcel Gouardos, tous les dirigeants de la section voile ont été profondément touchés par plusieurs drames récents, survenus à Plougastel-Daoulas, Plouarzel et dans le Morbihan.

● *Le président Jean-Noël Saleun, le directeur Jean-Daniel Derrien et le responsable de la section croiseurs, Marcel Gouardos.*

Pas de brassière

« Cinq noyades en quelques semaines, c'est beaucoup. Toutes ces personnes ne portaient pas de brassières, expliquent-ils. Souvent, ces accidents surviennent à bord des annexes que l'on prend pour rejoindre son bateau ou d'embarcations utilisées pour relever casiers et filets. Mais il arrive aussi qu'un coup de baume ait des conséquences dramatiques. On l'a vu dans le cas d'Eric Tabarly. C'est vrai que certaines brassières étaient reconnues encombrantes et pouvaient être gênantes lors des manœuvres ».

Comme une écharpe

Au contraire, la nouvelle génération, dont la fiabilité sera démontrée samedi lors d'exercices, est légère, se porte comme une écharpe et possède un harnais. « Une chute à l'eau, même inconscient, vous revenez à la surface, grâce à un déclenchement lié au changement de pression », témoigne Marcel Gouardos. Sensibilisé à l'action menée par l'Usam Voile, un accastilleur de Brest fera des remises de 20 € sur ces brassières.

Des radeaux de survie, des échelles de bains, que la nouvelle réglementation impose désormais, seront également testées. « Elles se déplient facilement grâce à une simple poignée. Il n'est souvent pas facile de remonter à bord d'un bateau, les pieds étant attirés sous la coque. Après des drames survenus en Méditerranée, on trouve fréquemment des traces d'ongles sur la coque... ».

Embarquements sans risque

De nombreuses animations (gratuites) sont prévues durant le week-end : samedi, à 15 h 30, démonstration d'hélitreuillage avec la participation de la base de Lanvéoc et du canot SNSM de Portsall.. On pourra y embarquer, tout comme sur les différents supports proposés par le club (4.20, laser, planches à voile, Optimist, RS Féva ; goélette, etc.). Une braderie marine proposera, par ailleurs, matériel d'occasion, vêtements, bateaux... Les deux jours seront aussi l'occasion de découvrir les activités de ce club aux 1.600 adhérents et de côtoyer ses champions comme Anne-Claire Le Berre ou Ronan Floch, qui se préparent activement aux jeux Olympiques de Pékin.

A.C.

environnement

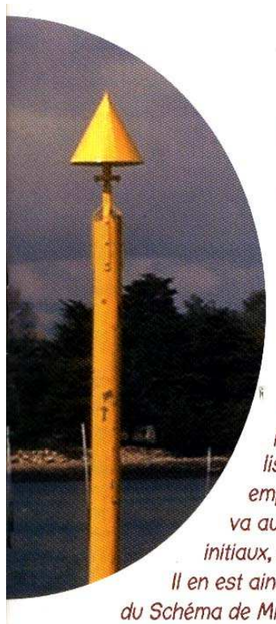

Natura 2000, SMVM, balisage des zones de concessions

Les procédures s'empilent et font souvent l'objet d'un regard critique de la part des usagers en général, des conchyliculteurs en particulier. Le manque de lisibilité et le sentiment d'un empilement réglementaire qui va au détriment des objectifs initiaux, sont souvent évoqués. Il en est ainsi de Natura 2000, du Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan (SMVM).

Natura 2000 vise à préserver des habitats écologiques et certaines espèces d'oiseaux conformément aux objectifs des directives européennes. Pour y parvenir, des espaces sont repérés comme ayant une grande sensibilité environnementale. Ils doivent en conséquence faire l'objet de mesures spécifiques de gestion : limitation ou exclusion d'autres activités, modification de pratiques, …

Le SMVM vise à organiser et réguler les différents usages sur le plan d'eau en tenant comptes de toutes les parties prenantes dont la dimension environnementale. Ce schéma se matérialise notamment par la définition d'espaces à vocation prioritaire (pas exclusive) dédiés à la plaisance, à l'environnement, aux cultures marines, … Ces vocations d'espaces sont repérées sur un document cartographique qui sert de référence jusque dans l'élaboration des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU ex POS). Dans la phase d'élaboration de ce schéma, il a été décidé de baliser les zones de concessions de cultures marines afin de sécuriser le plan d'eau et surtout de repérer les espaces dédiés aux cultures marines afin notamment de les faire figurer sur les cartes marines. De plus, partout où cela serait nécessaire, des passages parmi les concessions seraient aménagés pour faciliter la traversée de celles-ci. Cela ne sera possible que si les concessions supprimées sont replacées dans un autre espace compatible tel que cela a été réalisé sur le site expérimental de l'Ile aux Moines ; l'objectif étant de maintenir le potentiel de production.

Dans ce contexte et dans un souci de cohérence et de lisibilité (voir début d'article), il nous apparaît impossible de dissocier la réflexion sur le balisage des zones conchylicoles de celle sur la cartographie des zones à vocation prioritaire du SMVM et sur les espaces Natura 2000 à préserver.

La profession souhaite que les zones repérées à vocation prioritaire "cultures marines" du SMVM respectent les objectifs de conservation de NATURA 2000 afin qu'ils puissent faire l'objet d'un balisage définitif. Ainsi ces zones de cultures marines seraient repérées, dédiées prioritairement à la conchyliculture et incontestables du point de vue environnemental. Cette recherche de cohérence globale entre toutes ces procédures est de nature à éviter bien des contentieux futurs, à condition que la cartographie qui servira de référence soit élaborée à une échelle suffisamment précise permettant de repérer la réalité du terrain.

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE LOPERHET

152, Port de Rostiviec
29470 LOPERHET
Président J.R BLEUZEN

Ports de Rostiviec et de Kersanton

N°1 – juin 2007

Sommaire

- Le mot du Président
- Nouvelles de l'association
- Mouillages collectifs
- Rostiviec
- Kersanton
- Quelques rappels
- La presse

Edition A.P.L : J.Y GALLIC

Le mot du Président

L'association des Plaisanciers de Loperhet a souhaité établir un lien entre ses adhérents et ses sympathisants. Ce premier bulletin marque sa volonté de communication et de débat. Ses colonnes sont ouvertes à tous et les articles seront les bienvenus. Ce bulletin est votre journal pour communiquer, échanger des idées ou formuler des propositions, bref, faire VIVRE A.P.L, notre association.

Je compte sur vous.

Bien amicalement.

J.R BLEUZEN

« News du bureau »

L'association compte actuellement 165 membres et gère 152 mouillages.

Elle regrette de ne pouvoir accueillir tous les postulants principalement pour des limites d'infrastructures terrestres et de sécurité.

Les discussions concernant les pêches respectives vont bon train au nouveau local qui a souvent le don de multiplier les prises !!!

Au moins la convivialité est assurée et la bonne humeur partagée.

Les techniques de pêche se confrontent parfois avec succès et parfois sans. Est ce une science exacte ? En tout cas les explications garnissent régulièrement le nouveau tableau.

Le local de l'association à Rostiviec

concours de pêche

Le 30 juin 2007, organisé par Joël MARZIN, le traditionnel concours de pêche se déroulera à Rostiviec.

Une animation musicale est prévue avec démonstration de chiens de terre neuve ainsi que la présence de la vedette de la SNSM.

Le retour de pêche est prévu vers 15h.

Nous espérons une présence nombreuse et une aussi bonne ambiance que l'année dernière.

Les journées techniques

Un après midi de matelotage a déjà a eu lieu. Il a remporté un grand succès et sera certainement renouvelé. Nous remercions Yves MASSIAS pour ses précieux conseils et ses « tours de main ».

Les projets ne manquent pas, réalisation de plombs de pêche et pour les devoirs d'hiver, initiation à la lecture de cartes marine.

MOUILLAGES COLLECTIFS

Notre dossier de demande de mouillage collectif de Rostiviec et de Kersanton est en cours d'instruction. Une Commission Nautique locale se réunira le 28 juin 2007 à Loperhet, pour donner son avis sur les mouillages groupés. *L'association sera présentée par J.R BLEUZEN et J.Y GALLIC*.

Nous espérons un aboutissement heureux pour la saison 2008.

Pour l'instant, étant en mouillage individuel, lors d'une demande de résiliation il est nécessaire de la formaliser par un courrier adressé à la mairie (demander un imprimé type).

Le mouillage ne peut, en aucun cas, être transféré ou cédé à un tiers.

Si vous libérez votre mouillage vous devez enlever votre chaîne et éventuellement le bloc de béton.

Si vous laissez votre bloc, il faut le baliser avec un témoin afin que l'association puisse l'identifier ou l'enlever.

La réattribution de l'emplacement est du seul ressort de la commission de mouillage qui avisera en fonction de l'adéquation entre l'emplacement, le type de bateau et la qualité du bloc envasé.

En cas de changement de bateau il est également nécessaire de modifier votre dossier et d'en faire part à l'association qui pourra décider si l'emplacement correspond au nouveau bateau.

NOUVELLES DES PORTS

ROSTIVIEC

Suite au remodelage de l'espace portuaire, l'association participe activement à la redéfinition de l'utilisation de cet espace.

L'objectif est de trouver et d'instaurer une cohabitation paisible entre tous les utilisateurs portuaires.

Comme la nature a horreur du vide, les activités vont obligatoirement se développer et l'espace va se retrouver rapidement encombré si nous n'anticipons pas son organisation.

Chacun devra respecter l'espace dans l'intérêt des autres utilisateurs.

Le bon rangement des annexes, le stationnement dans les zones autorisées et la non-sédentarisation des bateaux sur le terre plein, (car même enracinés ils ne grandiront pas) devront permettre le développement des activités nautiques locales.

Tous les plaisanciers devront y collaborer afin que notre loisir soit apprécié à sa juste valeur.

Un petit local est à notre disposition pour le stockage de notre matériel (chaîne, bout etc…, et nous devrons faire le nécessaire pour ne pas dégrader l'environnement.

Activité sur la vasière

Vous avez peut être vu d'étranges personnages déguisés en dalmatiens sur la vasière de Rostiviec. Détrompez-vous, ce sont nos amis de la commission de mouillage qui se sont donné à « coeur joie » avec pelles, pioches et capot de 206 afin de réajuster l'emplacement des corps morts.

Les deux journées furent très pénibles (une vingtaine de corps morts déplacés) et les autres contrôlés (longueur de chaîne et état). Les alignements peuvent se voir sur le plan d'eau. Il est certain que l'année prochaine il faudra encore s'améliorer.

L'association remercie tous ceux qui y ont participé à cet effort collectif et qui se sont retrouvés autour d'une table après pour reprendre "quelques forces".

KERSANTON

Lors du coup de vent du 28 mai 2007 quelques bateaux ont quitté leur mouillage et ont occasionné quelques dommages. Pour certains les dégâts ne sont pas négligeables.

Cette situation a surtout pour origine une inadéquation du mouillage (poids du corps mort ou mouillage non conforme)en fonction du type de bateau).

Nous rappelons ces quelques règles :

Un corps mort est dimensionné pour un certain type de bateau en un endroit donné et ne doit être utilisé que par le navire prévu à cet effet (l'association peut fournir le schéma type d'un corps-mort et ……des conseils).

Le titulaire ne peut prêter son emplacement sans accord de l'association et encore moins le céder.

QUELQUES RAPPELS AVANT LA SAISON

Pensez à votre sécurité – portez une brassière dans votre annexe

La vitesse dans la bande des 300 m est limitée à 5 nœuds pour tous les engins, même les planches à voile.

SECURITE

Définition d'un abri

La définition de l'abri est très générale et doit être interprétée en fonction des caractéristiques de l'embarcation et des conditions de navigation. Ainsi, un abri est différent pour un pneumatique qui peut s'échouer sur une plage ou pour un quillard qui devra attendre un niveau de marée suffisant pour entrer dans un port ou une crique abritée.

Numéros utiles

Secours en mer : VHF canal 16 – GSM 1616

CROSS Corsen : (Manche Ouest)

Pointe de Corsen 29229 PLOUARZEL

Téléphone : 02.98.89.31.31 (opérations)

Affaires Maritimes Brest :

6, rue Saint Saëns
29279 Brest Cedex

tél.: 02 98 80 62 25
Fax: 02 98 46 30 53

Notre zone maritime

Du cap de la Hague à la pointe de Penmarc´h

Raz - VHF 79 - 4 h 45, 7 h 03, **11 h 03***, 15 h 33, 19h03
Stiff - VHF 79 - 5 h 03, 7 h 15, **11 h 15***, 15 h 45, 19h15
Batz - VHF 79 - 5 h 15, 7 h 33, **11 h 33***, 16 h 03, 19 h 33
Bodic - VHF 79 - 5 h 33, 7 h 45, **11 h 45***, 16 h 15, 19 h 45
Fréhel - VHF 79 - 5 h 45, 8 h 03, **12 h 03***, 16 h 33, 20 h 03

** du 1er mai au 30 septembre*

Paramétrage GPS

N'oubliez pas de paramétrer votre GPS au système géodésique de la carte papier du bord (signalé dans le cartouche en haut à gauche) WGS84 ou European 1950 et surtout ne pas rentrer en waypoint les obstacles à éviter.

Par contre, Il est souhaitable de mettre en mémoire les waypoints nécessaires pour rentrer au port sans visibilité.

Un compas magnétique est également sécurisant car les piles des appareils électroniques –GPS- sont rapidement vides généralement quand on en a besoin.

ENTRETIEN

Mouillages

Le mouillage (corps mort et chaîne) doit être vérifié chaque année. Pour vous faciliter les opérations d'entretien de votre mouillage l'association a fait l'acquisition d'une meuleuse sur accus capable de couper vos vielles manilles ou maillons de chaîne sur la vasière. *Inutile de casser plusieurs scies à métaux ou de risquer l'électrocution en utilisant un groupe électrogène.*

APL a acheté des rallonges électriques et des tuyaux d'eau pour faciliter l'entretien des bateaux.

Ces équipements et ces outils peuvent être réservés au bureau. Ils doivent être restitués dans les 24 heures en bon état et nettoyés

Nous continuerons d'investir dans quelques outils dont l'utilité semble la plus courante pour les plaisanciers. Faites nous connaître vos besoins